

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

## AMENDEMENT

N ° 1775

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Marsaud, M. Giraud, Mme Dupont, M. Perrot,  
Mme Janvier, Mme Charrière, Mme Piron, Mme Fontaine-Domeizel, M. Baichère, Mme De  
Temmerman et Mme Liso

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.